DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FONCIER

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION DE LA PARCELLE BY 150 SITUÉE AVENUE CHARLES DE GAULLE

Délibération : **10.2019.059**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 8 octobre 2019

Compte-rendu affiché le 09 octobre 2019

Date de convocation
du Conseil Municipal : 2 octobre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Odette BONTOUX, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE, Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Karine GUERIN à Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Yves GAVAULT à Marylène MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Serge BALTER

******

RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY

Dans le cadre de la requalification et du réaménagement de l'entrée du collège d'Aubarède, le Conseil Municipal a approuvé le 17 octobre 2017 l'acquisition à titre gracieux de la parcelle BY 150 d'environ 830 mètres carrés située avenue Charles de Gaulle à Saint-Genis-Laval. Le 12 juillet 2019, l'acte de la vente passée entre la SA UFIMMO, substituée dans les droits de la société SCORALPES, et la Ville de Saint-Genis-Laval, a été reçu devant Maître Nadine Collomb, Notaire à Saint-Genis-Laval.

Cette parcelle n'assurant pas la fonction de desserte du collège d'Aubarède, elle constitue un délaissé de voirie. Connexe à des jardins privés, il apparaît opportun dans ces conditions d'en proposer l'acquisition aux riverains.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 112-8 et L. 141-3 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 09/09/2019 ;

Vu le procès-verbal dressé par la police municipale constatant l'absence de fonction de desserte;

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de la cession aux riverains de la parcelle BY 150 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces de nature juridique, technique, administrative et financière nécessaires à cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
  - Bâtiment dur
  - Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie
- Collecteur
  - Eaux pluviales
  - Eaux usées
  - Pas de raccordement
  - Ruisseau
  - Unitaire
- Canalisations d'accès
- Points fil d'eau
- Eléments de surface
- Réservoir d'eau
- Relèvement eau potable
- Conduite d'eau
- Réseau basse et moyenne pression

1:563

m 5 10 15 20 25

Copyright (c) Grand Lyon 2013